Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
GARDERIE JADE INC.	2012592	Le 27 mai 2021
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Halte scolaire Jade		(506) 601-4455
Adresse		
225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Carole Savoie	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	03 juin 2021	
Commentaires : • L'information du médecin doit être complet au dossier de chaque enfant. Si l'enfant n'a pas de médecin de famille une note a cet effet doit être placé au dossier de l'enfant			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	03 juin 2021	
Commentaires : • On doit retrouver au dossier de chaque enfants l'information complète de 2 personnes à contacter en cas d'urgence. C'est 2 personnes doivent être 2 personnes autres que les parents ou tuteur.			

Commentaires généraux

Lors de mon arrivé a la halte les enfants sortaient a l'extérieur
- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
- La routine quotidienne est conforme à la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.

Je remarque que la halte a fait l'ajout de matériel et a redéterminé ces zones d'activités

original signé par
Carole Savoie
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 mai 2021
Date

original signé par
Nathalie Lesard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mai 2021

Date